



InfoVigilance

sur les produits de santé

avril 2021



PRODUITS DE SANTÉ MENTIONNÉS DANS CE NUMÉRO

CONTENU

Maladie à coronavirus (COVID-19)

• Autorisations et communications –

Médicaments et vaccins contre la COVID-19

Bamlanivimab	2
Janssen COVID-19 Vaccine	2
Vaccin contre la COVID-19 COVISHIELD	3
Vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech	3
Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19 et COVISHIELD	4
Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19	4

Annnonce

• <i>Talc et risques pour la santé humaine</i>	5
--	---

Récapitulatif mensuel	5
-----------------------	---

Nouveaux renseignements

• Mises à jour de monographies de produits

Kepra (lévétiracétam)	8
Ketalar (chlorhydrate de kétamine)	9
Lynparza (olaparib)	9

DÉCLARATION DES EFFETS INDÉSIRABLES

Programme Canada Vigilance

En ligne : [Déclaration des effets indésirables ou des incidents liés aux matériels médicaux](#)

Téléphone : 1-866-234-2345

Télécopieur ou courrier : formulaire disponible en ligne

S'ABONNER

Pour recevoir l'InfoVigilance sur les produits de santé ainsi que les notifications d'avis sur les produits de santé par voie électronique, abonnez-vous à l'[Avis électronique MedEffet^{MC}](#) ou aux [fils RSS de MedEffet^{MC} Canada](#).

Produits pharmaceutiques et biologiques

Bamlanivimab
Diurétiques
Enbrel (étanercept)
Erelzi (biosimilaire de l'étanercept)
Humira (adalimumab)
Inhibiteurs du facteur de nécrose tumorale alpha
Janssen COVID-19 Vaccine
Kepra (lévétiracétam)
Ketalar (chlorhydrate de kétamine)
Lynparza (olaparib)
Produits contenant du céfuroxime
Remicade (infiximab)
Vaccin contre la COVID-19 de COVISHIELD
Vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech
Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19

Instruments médicaux

Amalgame dentaire

Produits de santé naturels et sans ordonnance

Désinfectants pour les mains qui pourraient présenter des risques pour la santé
« Harmony »
Perfect Sports Core Series Pure Creatine
Produits contenant *Artemisia annua*
Riva Senna

Autres

Produits de santé non autorisés
Respirateurs N95 de 3M contrefaits

MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

Pour obtenir les renseignements les plus à jour au sujet de la COVID-19, consultez le site Web Maladie à coronavirus (COVID-19) du gouvernement du Canada, Canada.ca/le-coronavirus. Le site Web comporte des sections dédiées aux [professionnels de la santé](#) et à [l'industrie au sujet des produits de santé](#).

Cette publication mensuelle s'adresse principalement aux professionnels de la santé et contient des informations sur les produits pharmaceutiques, biologiques, les matériels médicaux et les produits de santé naturels. Elle fournit un résumé des informations clés concernant l'innocuité des produits de santé qui ont été publiés au cours du mois précédent par Santé Canada, ainsi qu'une sélection de nouveaux renseignements en matière d'innocuité sur les produits de santé, pour en accroître la sensibilisation. Les nouvelles informations contenues dans ce numéro ne sont pas exhaustives, mais représentent plutôt une sélection de problèmes d'innocuité cliniquement pertinents, justifiant une dissémination améliorée.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le [portail des vaccins et traitements pour la COVID-19](#) fournit des renseignements pour les consommateurs, pour les professionnels de la santé et pour les chercheurs sur les vaccins et traitements autorisés pour la COVID-19, ainsi que ceux dont l'examen est actuellement en cours.

Pour l'information sur les effets secondaires suivant l'immunisation que certaines personnes ont signalés après avoir reçu un vaccin contre la COVID-19 au Canada consultez la page Web [Sécurité des vaccins contre la COVID-19](#). Cette page est mise à jour de façon hebdomadaire.

AUTORISATIONS ET COMMUNICATIONS – MÉDICAMENTS ET VACCINS CONTRE LA COVID-19

L'Arrêté d'urgence concernant l'importation, la vente et la publicité de drogues à utiliser relativement à la COVID-19 (l'« arrêté d'urgence ») permet d'accélérer l'obtention d'une autorisation pour l'importation, la vente et la publicité de drogues utilisées relativement à la COVID-19, ce qui comprend à la fois les drogues destinées aux humains et celles destinées aux animaux. Les communications récentes au sujet des vaccins et des traitements déjà autorisés contre la COVID-19 sont aussi incluses dans cette section.

Bamlanivimab – Mise à jour

À la suite de l'autorisation de bamlanivimab le 20 novembre 2020 en vertu de l'Arrêté d'urgence concernant l'importation, la vente et la publicité de drogues à utiliser relativement à la COVID-19, un risque potentiel d'échec au traitement de bamlanivimab contre certains variants de SRAS-CoV-2 a été identifié au cours de la surveillance internationale. Il est attendu que bamlanivimab maintiendra une activité neutralisante contre le variant B.1.1.7 d'origine britannique. La monographie de produit canadienne a été mise à jour pour inclure ces nouveaux renseignements concernant les variants.

[Communication des risques aux professionnels de la santé – Bamlanivimab](#)

Janssen COVID-19 Vaccine – Stocks

Suite à l'autorisation du 5 mars 2021 de Janssen COVID-19 Vaccine en vertu de l'Arrêté d'urgence concernant l'importation, la vente et la publicité de drogues à utiliser relativement à la COVID-19, Janssen Inc. fournit présentement des stocks de vaccins avec étiquetage blanc hors États-Unis et étiquetage orange hors États-Unis afin d'accélérer la distribution du vaccin au Canada. Ces étiquettes sont présentées en anglais seulement et il manque des renseignements importants particuliers au Canada qui se trouvent normalement sur les étiquettes approuvées par Santé Canada.

[Communication des risques aux professionnels de la santé – Janssen COVID-19 Vaccine](#)

Janssen COVID-19 Vaccine – Thrombose et thrombocytopénie

De très rares cas de thrombose associée à une thrombocytopénie et accompagnée parfois de saignements, ont été observés après la vaccination par Janssen COVID-19 Vaccine. Une relation de causalité avec le vaccin est considérée comme plausible. Santé Canada a travaillé avec Janssen Inc. pour mettre à jour la monographie de produit de Janssen COVID-19 Vaccine afin d'inclure ce nouveau renseignement relatif à l'innocuité. Santé Canada continue de travailler étroitement avec les organismes de réglementation internationaux pour revoir les données concernant ces événements très rares au fur et à mesure qu'elles sont disponibles et actualisera à nouveau l'étiquetage de ce produit ou prendra d'autres mesures, au besoin.

[Communication des risques aux professionnels de la santé – Janssen COVID-19 Vaccine](#)

Vaccin contre la COVID-19 COVISHIELD – Stocks

L'utilisation du vaccin contre la COVID-19 COVISHIELD a été autorisée en vertu de l'Arrêté d'urgence concernant l'importation, la vente et la publicité de drogues à utiliser relativement à la COVID-19. À titre de mesure extraordinaire visant à offrir un accès plus rapide aux stocks de vaccin dans le contexte de la pandémie mondiale, les fioles et les boîtes de vaccin actuellement distribuées par Verity Pharmaceuticals Inc. portent un nom de produit et un étiquetage destinés au marché mondial. Cet étiquetage unilingue, en anglais seulement, ne renferme pas certains renseignements importants particuliers au Canada figurant habituellement sur les étiquetages approuvés par Santé Canada.

[Communication des risques aux professionnels de la santé – COVISHIELD](#)

Vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech – Conservation

La monographie de produit de Vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech a été mise à jour afin d'inclure des conditions de conservation et/ou de transport alternatives et plus flexibles pour les fioles congelées et des conditions de transport pour les fioles décongelées de vaccin non dilué. L'analyse des données fournies par Pfizer-BioNTech confirme le maintien de la qualité du vaccin dans ces nouvelles conditions de conservation et de transport.

[Communication des risques aux professionnels de la santé – Vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech](#)

Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19 et COVISHIELD – Thrombose et thrombocytopénie

De très rares cas de thrombose avec thrombocytopénie, dont certains accompagnés de saignements, ont été observés à la suite de l'administration des vaccins contre la COVID-19 d'AstraZeneca et COVISHIELD. Santé Canada a mis à jour les monographies de produit des vaccins contre la COVID-19 d'AstraZeneca et COVISHIELD en fonction des résultats de son examen de l'innocuité concernant ces très rares événements après l'immunisation. Santé Canada continue de travailler en étroite collaboration avec les agences de réglementation internationales pour examiner les données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si de nouveaux renseignements en matière d'innocuité sont identifiés, Santé Canada prendra des mesures supplémentaires, incluant au besoin la communication des risques. Des informations supplémentaires concernant l'examen de ce risque par Santé Canada sont disponibles en cliquant sur le lien du résumé de l'examen de l'innocuité.

[Résumé de l'examen de l'innocuité \(19 avril 2021\) – Vaccins contre la COVID-19 d'AstraZeneca et COVISHIELD](#)

[Communication des risques aux professionnels de la santé \(24 mars 2021\) – Vaccins contre la COVID-19 d'AstraZeneca et COVISHIELD](#)

[Avis \(14 avril 2021\) – Vaccins contre la COVID-19 d'AstraZeneca et COVISHIELD](#)

[Avis \(11 mars 2021\) – Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19](#)

Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19 – Stocks

À la suite de l'autorisation de Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID 19 le 26 février 2021 en vertu de l'Arrêté d'urgence concernant l'importation, la vente et la publicité de drogues à utiliser relativement à la COVID-19, AstraZeneca fournit des stocks de vaccin dont les boîtes et les fioles portent l'étiquetage unilingue anglais de COVAX et des États-Unis afin d'accélérer la distribution de Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19 au Canada. Sur ces étiquettes unilingues anglaises, il manque des renseignements importants particuliers au Canada qui se trouvent normalement sur les étiquettes approuvées par Santé Canada.

[Communication des risques aux professionnels de la santé \(étiquettes des États-Unis, 31 mars 2021\) – Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19](#)

[Communication des risques aux professionnels de la santé \(étiquettes de COVAX, 1 mars 2021\) – Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19](#)

ANNONCE

TALC ET RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont mené conjointement une [évaluation préalable finale du talc](#).

L'évaluation finale a permis de dégager deux scénarios d'exposition potentiellement préoccupants pour la santé humaine :

- l'inhalation de certains produits sous forme de poudre libre contenant du talc, qui peut entraîner des effets sur les poumons autres que le cancer, comme l'inflammation, l'altération de la fonction pulmonaire et la fibrose. La poudre pour le corps, la poudre pour bébé ou les produits de poudre libre pour le visage en sont des exemples ; et
- l'exposition de la zone périnéale féminine à certains produits de soins personnels contenant du talc, qui peut causer le cancer des ovaires. La poudre pour le corps, la poudre pour bébé, les crèmes pour l'érythème fessier et les éruptions, les antisudorifiques et déodorants génitaux, les lingettes pour le corps, les bombes de bain ou les produits de bain moussant en sont des exemples.

L'évaluation préalable finale n'a pas permis de dégager des risques pour la santé humaine liés à l'exposition orale au talc résultant de l'ingestion d'aliments, de l'exposition orale et cutanée suite à l'utilisation de produits de soins personnels, ou de l'exposition par inhalation de poudre pour les pieds, de shampooing sec ou de produits de poudre compacte, comme du maquillage. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'[avis](#) sur le talc.

Les professionnels de la santé sont invités à émettre leurs commentaires à propos de l'[approche de gestion des risques](#) ou à fournir d'autres renseignements qui éclaireraient la prise de décisions, au plus tard le 23 juin 2021.

RÉCAPITULATIF MENSUEL DES RENSEIGNEMENTS SUR L'INNOCUITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

Voici une liste des [avis concernant les produits de santé](#), [des rappels de type I](#), ainsi que des [résumés de l'examen de l'innocuité ou de la sûreté](#) publiés en mars 2021 par Santé Canada.

Pour des avis concernant les produits de santé en lien avec les vaccins et les traitements contre la COVID-19, veuillez consulter la section [Autorisations et communications – Médicaments et vaccins contre la COVID-19](#).

Amalgame dentaire

[Résumé de l'examen de la sûreté](#)

Cet examen de la sûreté a évalué le risque d'effets négatifs du mercure sur la santé, associés à l'amalgame dentaire. À l'issue de son examen des renseignements disponibles, Santé Canada a conclu qu'il n'existe aucun lien clair. L'examen de la sûreté n'a mis en évidence aucune nouvelle donnée probante pour justifier une modification du profil d'innocuité global de l'amalgame dentaire. À titre de précaution, le recours à l'amalgame dentaire chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes atteintes d'une maladie rénale devrait être réduit au minimum, conformément aux recommandations formulées dans l'énoncé de principes publié en 1996 par Santé Canada.

Certains désinfectants pour les mains qui pourraient présenter des risques pour la santé

[Avis \(partie 1\)](#)

[Avis \(partie 2\)](#)

Santé Canada a avisé la population canadienne que certains désinfectants pour les mains ont été retirés du marché parce qu'ils contenaient des ingrédients qui ne sont pas autorisés par Santé Canada, parce qu'ils n'étaient pas correctement étiquetés, n'étaient pas autorisés, ou parce que des renseignements importants ne figuraient pas sur l'étiquette.

Diurétiques

[Résumé de l'examen de l'innocuité](#)

[InfoVigilance sur les produits de santé](#)

Cet examen de l'innocuité a évalué le risque d'épanchement choroïdien, de myopie aiguë et de glaucome aigu à angle fermé associé aux diurétiques y compris les produits contenant de l'acétazolamide. L'examen de l'information disponible, mené par Santé Canada, a permis d'établir un lien pour certains diurétiques, notamment les produits contenant de l'hydrochlorothiazide, de la chlorthalidone, de l'indapamide et de l'acétazolamide. De plus, Santé Canada a conclu qu'il pourrait exister un lien entre l'utilisation de la métolazone et le risque de développer un de ces troubles oculaires. Santé Canada travaillera avec les fabricants pour mettre à jour les monographies canadiennes des produits contenant de l'hydrochlorothiazide, de la chlorthalidone, de l'indapamide et de l'acétazolamide, ainsi que la métolazone, de manière à y ajouter une mise en garde à propos de ces risques. Santé Canada a également communiqué cette information aux professionnels de la santé.

Inhibiteurs du facteur de nécrose tumorale alpha

[Résumé de l'examen de l'innocuité](#)

Cet examen de l'innocuité a évalué le risque de mycosis fongicoïde associé aux inhibiteurs du facteur de nécrose tumorale (TNF) alpha (anti-TNF alpha) : Remicade (infliximab), Humira (adalimumab), Enbrel (étanercept) et Erelzi (biosimilaire de l'étaanercept). Au terme de son examen des renseignements disponibles, Santé Canada a conclu qu'un lien entre le risque de mycosis fongicoïde et l'utilisation des produits anti-TNF alpha ne pouvait pas être confirmé compte tenu du manque des renseignements disponibles. Les monographies de tous les produits anti-TNF alpha mentionnent déjà le risque de lymphome (ce qui comprend le mycosis fongicoïde); par conséquent, aucune mise à jour propre à cette affection n'est exigée pour le moment.

Perfect Sports Core Series Pure Creatine

[Avis](#)

Santé Canada a suspendu la licence de produit de Perfect Sports Core Series Pure Creatine, également appelé poudre de créatine (NPN 80012948), en raison de la contamination à la vitamine D du lot 2006CRTN807 et du non-respect des bonnes pratiques de fabrication. Il manque également sur l'étiquette du produit la mention « pour adulte seulement ». Santé Canada a ordonné à l'entreprise de retirer du marché tous les lots restants. En outre, Santé Canada a suspendu la licence d'exploitation de l'entreprise.

<p>Produits contenant <i>Artemisia annua</i></p> <p>Résumé de l'examen de l'innocuité</p>	<p>Cet examen de l'innocuité a évalué le risque de lésion hépatique associée aux produits contenant <i>Artemisia annua</i>. L'examen de l'information disponible mené par Santé Canada n'a pas permis d'établir un lien. Au moment de l'examen, Santé Canada a jugé que les données disponibles sur ce risque au Canada étaient trop limitées pour justifier la prise des mesures réglementaires. Santé Canada continuera de surveiller l'information en matière d'innocuité concernant <i>Artemisia annua</i> et prendra rapidement les mesures nécessaires si de nouveaux risques pour la santé sont portés à son attention.</p>
<p>Produits contenant du céfuroxime</p> <p>Résumé de l'examen de l'innocuité</p>	<p>Cet examen de l'innocuité a évalué le risque de syndrome de Kounis associé aux produits contenant du céfuroxime. Après avoir examiné les renseignements disponibles, Santé Canada n'a pas été en mesure d'établir un lien. Santé Canada continuera de surveiller les données sur l'innocuité des produits contenant du céfuroxime et prendra rapidement les mesures qui s'imposent si de nouveaux risques pour la santé sont portés à son attention.</p>
<p>Produits de santé non autorisés</p> <p>Divers produits de santé non homologués</p> <p>Les produits de santé non autorisés saisis dans le commerce Tokyo Beauty & Health Care de Richmond, en C-B</p>	<p>Santé Canada a avisé les Canadiens que divers produits de santé non autorisés qui pourraient poser un risque grave pour la santé ont été vendus dans des points de vente au détail au Canada ou en ligne.</p>
<p>Produit pour améliorer la performance sexuelle masculine « Harmony »</p> <p>Avis</p>	<p>Santé Canada a avisé les consommateurs de ne pas utiliser le produit Harmony, une capsule pour améliorer la performance sexuelle masculine, car ce produit peut poser de graves risques pour la santé. Il a été homologué comme produit de santé naturel, mais les tests de Santé Canada ont révélé qu'il contient de fortes concentrations du médicament d'ordonnance tadalafil. Santé Canada a suspendu la licence de mise en marché du produit Harmony (NPN 80044321).</p>
<p>Respirateurs N95 de 3M contrefaits</p> <p>Avis</p>	<p>Santé Canada a mis en garde les Canadiens au sujet de respirateurs N95 de 3M contrefaits à la lumière de récentes saisies de produits contrefaits au Canada et à la frontière. Santé Canada travaille en collaboration avec la société 3M Canada, fabricant de respirateurs N95 authentiques, et avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour résoudre le problème de contrefaçon de respirateurs N95 de 3M. 3M a mis en place une ligne d'assistance téléphonique (1-800-426-8688) et publié des renseignements sur son site Web pour aider les clients canadiens à détecter, à prévenir et à signaler les fraudes présumées. Les respirateurs contrefaits peuvent également être signalés à Santé Canada.</p>

Riva Senna

Avis

Laboratoire Riva inc. a procédé au rappel de 2 lots (C9718 et C9719) de comprimés de séné de marque Riva (Riva-Senna) de 8,6 mg (NPN 80079605) en raison d'une contamination microbienne. Les lots rappelés ont été vendus au Québec et en Ontario.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS SUR L'INNOCUITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

Les sujets suivants ont été sélectionnés dans le but d'accroître la sensibilisation et, dans certains cas, encourager la déclaration d'effets indésirables similaires.

MISES À JOUR DE MONOGRAPHIES DE PRODUITS

Les mises à jour suivantes concernant l'innocuité, qui ont récemment été apportées aux monographies de produit canadiennes, ont été sélectionnées afin d'en accroître la sensibilisation. Une liste complète des mises à jour de l'étiquetage pour les produits pharmaceutiques se trouve sur la page [L'innocuité des monographies de produits pour les médicaments innovateurs](#) de Santé Canada. Les monographies de produit canadiennes sont disponibles dans la [Base de données sur les produits pharmaceutiques](#) de Santé Canada.

Kepra (lévétiracétam)

Les sections *Mises en garde et précautions*, *Effets indésirables* (*Effets indésirables signalés après la commercialisation du médicament*) et *Renseignements pour le consommateur* de la monographie de produit canadienne pour Kepra ont été mises à jour avec de **nouveaux renseignements sur l'innocuité concernant l'allongement de l'intervalle QT**.

Messages clés à l'intention des professionnels de la santé¹ :

- De rares cas d'allongement de l'intervalle QT à l'électrocardiogramme ont été observés après la commercialisation du produit chez des patients ayant ou non des antécédents de troubles cardiaques.
- Kepra doit être utilisé avec prudence, en particulier chez les patients présentant un intervalle QTc allongé, ceux qui prennent en concomitance des médicaments influant sur l'intervalle QTc et ceux qui souffrent d'une maladie cardiaque préexistante pertinente ou qui présentent un déséquilibre électrolytique.

Référence

1. *Kepra (lévétiracétam)* [monographie de produit]. Oakville (Ont.) : UCB Canada Inc. ; 2020.

Ketalar (chlorhydrate de kétamine)

Les sections *Mises en garde* et *Effets indésirables* de la monographie de produit canadienne pour Ketalar* ont été mises à jour avec de **nouveaux renseignements sur l'innocuité concernant la toxicité hépatobiliaire** associée à l'utilisation de la kétamine.

Messages clés à l'intention des professionnels de la santé¹ :

- Un modèle hépatocellulaire et cholestatique d'élévation des enzymes hépatiques ainsi que de dilatation des voies biliaires et de fibrose hépatique a été signalé après une exposition à la kétamine, surtout à des doses répétées, dans un emploi chronique ou une mauvaise utilisation.
- Des élévations importantes sur le plan clinique des enzymes hépatiques, suggérant des modifications à la fois hépatocellulaires et cholestatiques, constituent un risque potentiel avec l'emploi aigu de kétamine. L'élévation des enzymes hépatiques et la dilatation des voies biliaires sont des risques potentiels liés à l'emploi répété, chronique ou la mauvaise utilisation de kétamine. Les modifications hépatobiliaires tant biochimiques que structurelles peuvent être réversibles.
- Un suivi régulier de la fonction du foie est recommandé avec l'emploi répété de kétamine. Dans les cas d'élévations d'enzymes hépatiques cliniquement significatives, l'arrêt du traitement devrait être envisagé.

Références

1. *Ketalar (chlorhydrate de kétamine)* [monographie de produit]. Montréal (Qc) : ERFA Canada 2012 Inc. ; 2020.
2. *Spravato (chlorhydrate d'eskétamine)* [monographie de produit]. Toronto (Ont.) : Janssen Inc. ; 2020.

*Puisque la kétamine constitue un mélange racémique d'arkétamine et d'eskétamine, un risque potentiel d'hépatotoxicité avec le traitement par l'eskétamine (Spravato) ne peut être exclu. Une surveillance régulière de la fonction hépatique devrait être considérée chez les patients prenant Spravato, voire même l'abandon du traitement si des augmentations cliniquement significatives des enzymes hépatiques sont observées.² Ces renseignements concernant l'innocuité ont été inclus dans la monographie de produit canadienne pour Spravato.

Lynparza (olaparib)

Les sections *Mises en garde et précautions* et *Effets indésirables* de la monographie de produit canadienne pour Lynparza ont été mises à jour avec **plus de détails sur le syndrome myélodysplasique/leucémie myéloïde aigüe (SMD/LMA)**.

Messages clés à l'intention des professionnels de la santé¹ :

- Une incidence considérablement plus élevée de SMD/LMA a été signalée chez les patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire récidivant et sensible aux sels de platine porteuses de *BRCA* muté, qui ont reçu au moins deux traitements antérieurs de chimiothérapie à base de sels de platine et qui ont été suivies pendant 5 ans.
- La durée du traitement avec Lynparza chez les patientes qui ont vu apparaître SMD/LMA variait entre moins de 6 mois et plus de 4 ans.
- Si un SMD et/ou une LMA sont confirmés, il est recommandé de mettre fin au traitement par Lynparza et d'administrer le traitement approprié.

Référence

1. *Lynparza (olaparib)* [monographie de produit]. Mississauga (Ont.) : AstraZeneca Canada Inc. ; 2021.

LIENS UTILES

- [MedEffet^{MC} Canada](#)
- [Base de données sur les rappels et les avis de sécurité](#)
- [Nouveaux examens de l'innocuité ou de la sûreté et de l'efficacité](#)
- [Base de données en ligne des effets indésirables de Canada Vigilance](#)
- [Base de données sur les produits pharmaceutiques](#)
- [Liste des instruments médicaux homologués](#)
- [Base de données des produits de santé naturels homologués](#)
- [Registre des médicaments et des produits de santé](#)
- [Pénuries de médicaments Canada](#)
- [Mettons fin au marketing illégal des médicaments et des instruments médicaux](#)
- [Liste des drogues destinées aux importations et aux ventes exceptionnelles](#)
- [Autorisation de médicament et de vaccin contre la COVID-19 : Liste des drogues et vaccins autorisés et des drogues à indication supplémentaire](#)
- [Effets secondaires signalés après la vaccination contre la COVID-19 au Canada](#)

Des suggestions?

Vos commentaires sont importants pour nous. Dites-nous ce que vous pensez en nous contactant à HC.infowatch-infovigilance.SC@canada.ca

Santé Canada
Direction des produits de santé commercialisés
Localisateur 1906C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Téléphone : 613-954-6522
Télécopieur : 613-952-7738

Droit d'auteur

© 2021 Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. Cette publication peut être reproduite sans autorisation à condition d'en indiquer la source en entier. Il est interdit de l'utiliser à des fins publicitaires. Santé Canada n'accepte pas la responsabilité de l'exactitude ou de l'authenticité des renseignements fournis dans les notifications.

On ne peut que soupçonner la plupart des effets indésirables (EI) des produits de santé à l'égard desquels on ne peut établir de lien prouvé de cause à effet. Les notifications spontanées d'EI ne peuvent servir pour déterminer l'incidence des EI, étant donné que les EI ne sont pas suffisamment signalés et l'étendue d'exposition des patients est inconnue.

En raison des contraintes de temps concernant la production de cette publication, les informations publiées peuvent ne pas refléter les informations les plus récentes.

Pub.: 210001
Cat. : H167-1F-PDF
ISSN: 2368-8033
